

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DPP 13 Subvention (3.866 euros) et convention avec l'Association Dumas Réunion (Centre social Etincelles) dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 20e arrondissement.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Dumas Réunion (Centre social Etincelles) ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 27 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Dumas Réunion (Centre social Etincelles).

Article 2 : Une subvention globale de 3.866 euros est attribuée à l'association Dumas Réunion (Centre social Etincelles) 65, rue des Haies (20e) (n° SIMPA 47661, dossiers n^{os} 2013-01698 (2.000 euros), 2013-01668 (1.000 euros) et 2013-01697 (866 euros).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 "Action socio-éducative", ligne P006 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité", du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2013 et des exercices ultérieurs.